

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 juin 2020

### **Transports en Île-de-France : arrêt du régime d'attestation, maintien du port du masque obligatoire**

A la suite du passage de l'Île-de-France en zone verte annoncé par le président de la République et conformément à l'avis formulé par Valérie Pécresse, présidente d'Île-de-France Mobilités, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, a décidé de mettre fin au régime d'attestation dans les transports en commun à compter du 16 juin 2020. Le port du masque y demeure néanmoins obligatoire.

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, en appelle à la responsabilité collective afin d'éviter tout risque de nouveau départ de l'épidémie. Les employeurs sont donc encouragés à maintenir l'activité en télétravail lorsqu'ils le peuvent ainsi que le régime d'arrivée en horaires décalés pour éviter une trop forte affluence dans les transports. Les usagers sont invités à respecter dans la mesure du possible les gestes barrière dans les transports.

**Le port du masque demeure obligatoire** dans les transports en commun. Le non-respect de cette obligation est passible d'une contravention de 135 euros.

#### **Contact presse**

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 – [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 @Prefet75\_IDF